

REGLEMENT GENERAL

Article 1 : Organisation

L'association **RACING CLUB NANTAIS** organise une épreuve de course à pied (Semi-marathon en relais par équipe de 4) le **vendredi 14 juin 2024 au parc du Grand Blottereau à Nantes, à partir de 18h30 : AFTERWORK PARTY.**

Article 2 : Programme, Parcours (Circulation, mesures de sécurité, mesure sanitaires)

La course se déroulera au :

**Parc du Grand Blottereau
16 Boulevard Auguste Peneau
44300 Nantes**

Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires et devra également respecter le parc et ses usagers car le parc n'est pas privatisé pour l'occasion. Chacun devra respecter la propreté du site, des parcours et de ses alentours et rester sur le parcours.

La course débutera à **18h30** et se terminera au plus tard à 21h (voir article 7 : Temps de course).

Le RCN ne pourra être tenu pour responsable en cas de retard d'une équipe pour le départ.

Les épreuves sont exclusivement réservées aux participants dûment inscrits et munis de leurs dossards, les accompagnateurs sont interdits sur le parcours pendant le temps de course. Les trottinettes, vélos, skateboards et rollers ne sont pas non plus autorisés sur le parcours.

Les poussettes et les chiens tenus en laisse ne sont pas non plus acceptés sur le parcours.

Toutes les informations concernant le plan de parcours, la date de retrait des dossards sont disponibles sur le site internet : <https://racingclubnantais.fr/index.php/theme-manif/afterwork-party>

L'entrée sur le village de la course est ouverte à tous.

Article 3 : Modalités d'inscription

Les inscriptions s'effectuent par équipe selon les conditions suivantes :

- Sur internet : <https://www.sportinnovation.fr/Evenements/Inscriptions/2675>
- Inscriptions équipe entreprise : <https://www.sportinnovation.fr/Evenements/Inscriptions/2675>
- Inscriptions équipe étudiant ou particulier : <https://www.sportinnovation.fr/Evenements/Inscriptions/2675>

Inscriptions en ligne possibles jusqu'au **jeudi 6 juin 2024 à 14h**

ATTENTION : L'inscription doit être complète pour être validée (voir justificatif : Article 4)

Les équipes sont constituées soit de 4 femmes, soit de 4 hommes, soit sont mixtes sans obligation de parité.

3 challenges sont organisés :

- Entreprise
- Etudiant
- Particulier

Tarifs d'inscription :

	Entreprise	Particulier / Etudiant
Inscription pour 1 équipe	100€	40€
Maillots personnalisés	50€	-
Stand	50€	-
Plan d'entraînement	80€	-

Ces tarifs n'incluent pas les frais de gestion du chronométreur

Article 4 : Justificatifs

Pour participer à l'événement, il est nécessaire d'avoir un justificatif de bonne santé, 3 possibilités :

- Licence compétition FFA
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition / running en compétition / course en compétition / athlétisme en compétition
Le certificat doit dater de moins d'un an à la date de la course.
- PPS : <https://pps.athle.fr/>

Les justificatifs doivent être envoyés impérativement en amont avant la clôture des inscriptions : <https://www.sportinnovation.fr/Evenements/Verifications/2675>

Article 5 : Responsabilité, Responsabilité civile et Garantie personnelle « individuelle accident »

Les personnes participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

Tout dossard est individuel et en est sa propriété. En aucun cas, il ne peut le céder à une tierce personne.

L'association Racing Club Nantais dans le cadre de cette épreuve, a contracté une assurance couvrant les risques en responsabilité civile. Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres concurrents (non licenciés) de souscrire une garantie personnelle "individuelle accident". Si ceux-ci n'adhèrent à aucun contrat de ce type, chaque **participant déclare solennellement en s'inscrivant et en adhérant au présent règlement refuser de souscrire une garantie personnelle « individuelle accident » et ce en toute connaissance de cause.**

L'association RACING CLUB NANTAIS, organisateur de l'évènement, se dégage de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de cette course.

La sécurité médicale est assurée **le vendredi 14 juin** sur l'évènement par un 2 infirmiers.

Article 6 : Résultats et classements

La course fera l'objet d'un chronométrage et d'un classement scratch.

Ce classement fera l'objet d'une publication sur Internet, sur le site du RCN, sur les médias choisis par l'organisateur.

Résultats Challenge entreprise : http://www.sportinnovation.fr/resultats/resultat_cr.php?crs=6298

Résultats Challenge étudiant/particulier :

http://www.sportinnovation.fr/resultats/resultat_cr.php?crs=6265

Les podiums seront effectués au scratch, un podium entreprise avec les 3 meilleures équipes et un podium Particulier/Étudiant avec les 3 meilleures équipes.

Article 7 : Temps de course

Le temps de course maximum est de 2h30 pour effectuer le parcours du semi-marathon en relais.

Article 8 : Droit à l'image

Un reportage photos et vidéo sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos et les images seront publiées sur les divers médias dont disposent l'organisateur et ses partenaires et pourront être utilisées à des fins commerciales.

En s'inscrivant les participants acceptent d'être pris en photo et que leur image soient utilisées à des fins de communication commerciale.

Article 9 : Annulation

Le Racing Club Nantais est responsable de l'organisation de la course. L'association a tout pouvoir de décision et cela sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure, le responsable de la manifestation sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'inscriptions.

Article 10 : Traitement des données et Politique de confidentialité

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique conforme aux dispositions de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement Européen n°2016/679 du 27 avril 2016. En vertu ceux-ci, vous bénéficiez d'un droit d'opposition, d'accès, et de

rectification, de suppression, et de portabilité des données vous concernant. Pour faire usage de celui-ci vous devez adresser un courriel à l'adresse : marinepeudenier.rcn@outlook.fr

La politique de confidentialité de l'association en matière de protection des données personnelles est susceptible d'être modifiée, notamment au gré des évolutions légales et jurisprudentielles. Toutes les modifications éventuellement apportées seront consultables sur les règlements de course. La présente politique de confidentialité s'applique à tout participant inscrit.

Le Racing Club Nantais et Chrono Course sont seuls propriétaires des informations recueillies au moment de votre inscription. En aucun cas les informations personnelles ne seront vendues, échangées, transférées, ou données, sous-traitées à une autre société pour n'importe quelle raison que ce soit. Par ailleurs, seules les informations strictement nécessaires sont recueillies, et ce, dans l'unique but de répondre aux demandes des participants et répondre aux besoins individuels.

Nous ne vendons pas vos informations personnelles et nous ne collectons pas, n'utilisons pas et ne partageons pas des cookies avec des tiers.

Des questions ou des commentaires sur cette Politique de confidentialité peuvent être envoyés par courrier à l'adresse mail : marinepeudenier.rcn@outlook.fr

Article 11 : Adhésion au règlement

L'inscription à la course vaut adhésion expresse :

- au présent règlement et en particulier l'acceptation pour chaque participant de voir figurer son nom, prénom et photos dans les médias, sur Internet et sur tout document et plaquette que l'organisation et ses partenaires seraient amenée à créer et à diffuser après l'épreuve.
- à l'engagement pour chaque participant de respecter les différents protocoles sanitaires mis en place par l'organisation.